

CONDITIONS D'ACCÈS



Pour les particuliers

La carte d'accès est obligatoire, le nombre de passage est illimité.



Pour les professionnels

La carte d'accès spécifique est obligatoire, chaque passage est facturé selon le volume et le type de déchets.

Formulaire de création de la carte d'accès à la déchetterie

sur www.paysflechois.fr/cadre-de-vie/dechetteries.

Mise à jour de la carte (changement de nom ou d'adresse...)

auprès du service Valorisation des déchets au 02 43 48 66 07 ou environnement@cc-paysflechois.fr.



Les habitants de La Fontaine-Saint-Martin et d'Oizé sont toujours accueillis à la déchetterie d'Oizé.

HORAIRES D'OUVERTURES

Du lundi au samedi (sauf jour férié)

Horaires d'hiver

du 1^{er} octobre au 31 mars
de 9h à 11h45
et de 14h à 16h45

Horaires d'été

du 1^{er} avril au 30 septembre
de 9h à 11h45
et de 14h à 17h45

En période de vigilance orange canicule, la déchetterie est ouverte uniquement le matin de 7h à 13h.

En période de vigilance rouge canicule, la déchetterie est ouverte uniquement le matin de 7h à 11h.

AVANT DE JETER, PENSEZ À DONNER UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

- avec des associations solidaires locales
- sur www.reparacteurs.artisanat.fr
- sur www.donnons.org

Plus d'informations :

Service Valorisation des déchets
Espace Pierre-Mendès-France 72200 La Flèche
02 43 48 66 07
environnement@cc-paysflechois.fr
www.paysflechois.fr



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Guide d'utilisation

de la nouvelle déchetterie
du Pays fléchois

Réalisation : service Communication du Pays fléchois - mai 2023. Ne pas jeter sur la voie publique.



Déchetterie du Pays fléchois

route des Molans
72 200 La Flèche



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

5 RÈGLES D'USAGE



Les déchets doivent être pré-triés afin de faciliter la circulation sur site.



Les remorques doivent être bâchées pour éviter tout envol nocif pour l'environnement et risquant de créer un accident.



La récupération d'objet est strictement interdite. Sauf sur l'aire dédiée au réemploi.

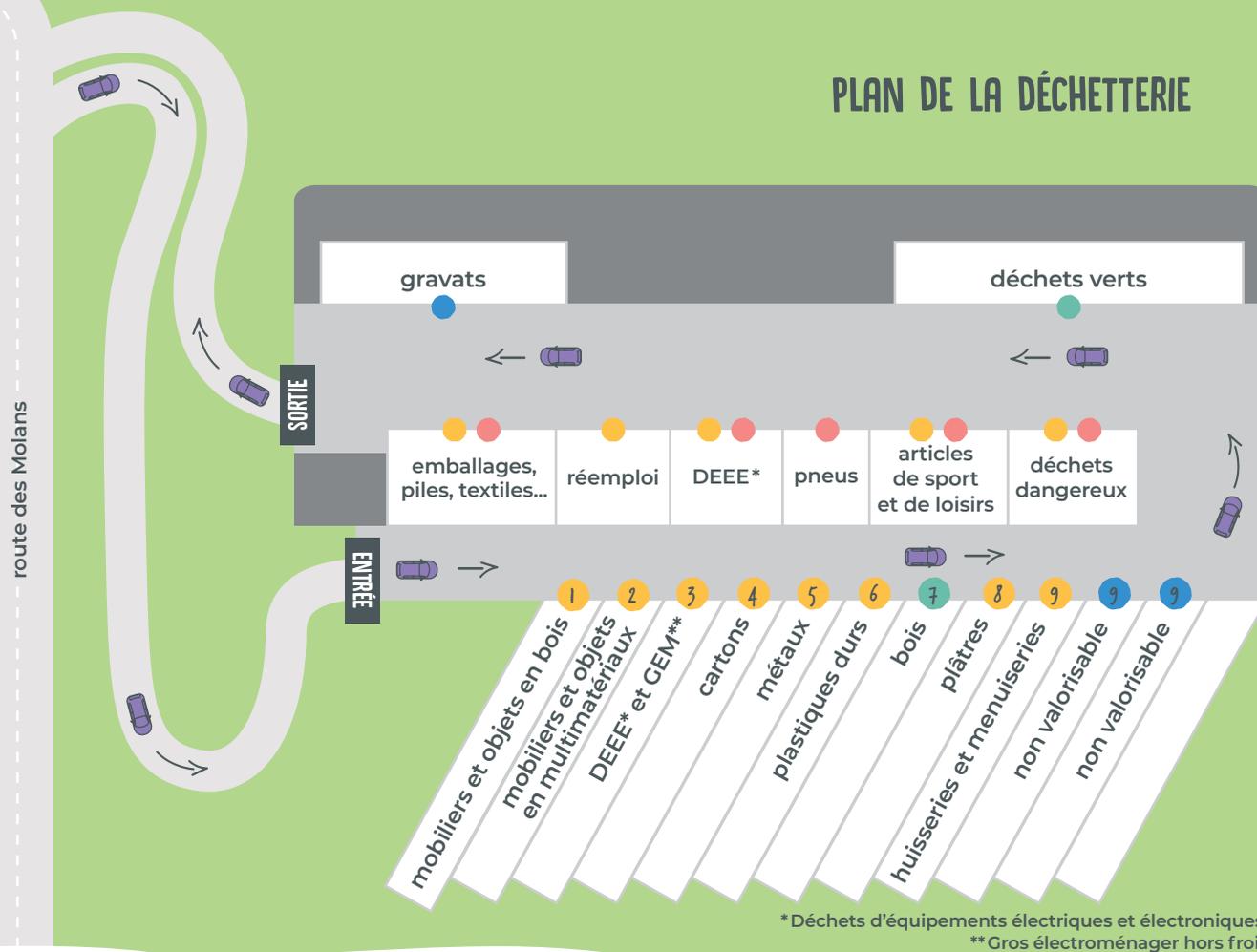


Les usagers doivent rester courtois avec les agents et les autres utilisateurs du site.



Le quai doit rester propre après les déchargements.

PLAN DE LA DÉCHETTERIE



* Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
** Gros électroménager hors froid (GEM).

DÉCHETS REFUSÉS

- **Sacs de déchets ménagers :** se référer aux horaires de collecte.
- **Amiante :** reprise payante auprès de professionnels spécialisés.
- **Bouteilles de gaz :** reprise par les commerçants.
- **Médicaments et déchets d'activité de soin à risque infectieux :** reprise auprès des pharmacies.
- **Cadavre d'animaux :** entreprises d'équarrissage.

LES FILIÈRES DE TRI



Recyclage

Les matières récupérées sont transformées en différents objets.



Compostage

Les déchets verts sont transformés en broyat ou compost.



Valorisation énergétique

Les matières permettent la production de combustibles ou d'énergie comme l'électricité ou le gaz.



Enfouissement

Les déchets sont envoyés dans un centre d'enfouissement technique.

LES ORGANISMES DU RECYCLAGE

Lorsque vous déposez des objets en déchetterie, ces organismes leur offrent une seconde vie en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie :

- meuble, literie, jouets, articles de bricolage et du jardin → **ecomaison**
- articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage thermiques → **EcoLogic**
- DEEE*, lampes et néons → **ecosystem**
- déchets diffus spécifiques (déchets toxiques) → **ECO DDS**